Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Éducateur gradué

Concours de recrutement dans la spécialité : Éducateur gradué

Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribués à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de maître de cours spéciaux, spécialité « éducateur gradué » sont définis d'après le relevé des épreuves suivant :

I. Première épreuve

Une épreuve écrite portant sur un sujet obligeant le candidat à regrouper, analyser et synthétiser divers concepts et notions utilisés dans les domaines de l'action éducative et sociale. Les sujets à traiter se réfèrent aux programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social, dispensées dans le cadre des études d'éducateur (cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire général; division des professions de santé et des professions sociales). Cette épreuve est à rédiger en allemand.

Coefficient 1 Durée: 3 heures

II. Deuxième épreuve

Une épreuve écrite portant sur le cadre législatif, réglementaire et organisationnel de secteurs choisis de l'action éducative et sociale. Cette épreuve est à rédiger en français.

Coefficient 1 Durée: 2 heures

III. Troisième épreuve

Une épreuve orale en langue française ou allemande (au choix du candidat) sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique.

Cette épreuve est à réaliser sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique (réalisé à domicile) portant sur un sujet pertinent de l'action éducative et sociale, ceci dans une perspective d'enseignement propre à la fonction de maître de cours spéciaux à laquelle se préparent les candidats. Elle comporte également la préparation d'une activité d'enseignement se situant dans le cadre des études d'éducateur et se basant sur le travail en question. L'exposé, en langue française ou allemande (au choix du candidat), sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé.

Coefficient 2 Durée de l'exposé: 20 minutes Temps de

préparation: à domicile

<u>Informations complémentaires</u>

Les épreuves permettront de juger les capacités de regroupement, d'analyse et de synthèse, d'expression écrite et d'expression orale - dans les deux langues véhiculaires de l'enseignement - en rapport avec des contenus de divers domaines figurant aux programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social.

Par « programmes » il faut entendre les programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social dispensées dans le cadre des études d'éducateur (cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire général; division des professions de santé et des professions sociales) :

- Méthodologie de la pratique professionnelle/Action éducative et sociale (2GED)
- Pratique professionnelle (2GED)
- Pratique et méthodologie professionnelles (1GED)
- Méthodologie du travail éducatif et social (Terminale).

Les programmes des branches sont définis dans le recueil «Horaires et Programmes» du MENFP.

Pour ce qui est de l'appréciation générale des différentes épreuves écrites et orales, il sera exigé du candidat un travail correct, raisonné, structuré et soigné, quant au fond et quant à la forme.

En ce qui concerne en particulier **la première épreuve écrite**, il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de reproduction de connaissances et d'informations. Ainsi un étalage d'un savoir encyclopédique sans lien direct avec le sujet précis de l'épreuve est à éviter en tout cas. Le candidat doit être capable de dominer l'ensemble du sujet et de structurer sa pensée en se servant d'un vocabulaire précis.

Pour ce qui est des épreuves orales, le langage et la maîtrise du vocabulaire disciplinaire seront en outre appréciés.

Pour ce qui est de la deuxième épreuve écrite, les secteurs choisis de l'action éducative et sociale avec leur cadre législatif, réglementaire et organisationnel sont les suivants: accueil et prise en charge de jour d'enfants et d'adolescents, accueil et prise en charge de jour et nuit d'enfants et d'adolescents, école primaire, lycées et lycées techniques, éducation différenciée, accompagnement de personnes affectées d'un handicap, emploi et insertion socio-professionnelle, accompagnement de personnes âgées.

Etant donné que pour l'ensemble des épreuves il s'agit d'épreuves faisant appel aux capacités d'analyse et de synthèse du candidat, il lui est loisible d'utiliser divers documents, textes législatifs et réglementaires ainsi que des notes personnelles.